



Pekuakamiulnuatsh
Takuhikan

X1 102 011

Procès-verbal de la réunion spéciale de Katakuhimatsheta de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh au Pavillon des arts et des traditions du Site Uashassihstsh, 1514 rue Ouiatchouan, à Mashteuiatsh et par vidéoconférence, le mardi 15 septembre 2020 de 8 h 40 à 8 h 45.

SONT PRÉSENTS : M. Jonathan Germain, vice-chef
M. Charles-Édouard Verreault, vice-chef
M. Patrick Courtois, conseiller
M. Stéphane Germain, conseiller
M^{me} Élisabeth Launière, conseillère
M^{me} Christine Tremblay, directrice générale
M^{me} Josée Buckell, greffière

SONT ABSENTS : M. Clifford Moar, chef (REPRÉSENTATION)
M. Stacy Bossum, conseiller (REPRÉSENTATION)

ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture de la réunion
2. Lecture de l'ordre du jour
3. Développement des relations humaines et administration
 - 3.1 Amendement n° 12 de l'entente financière 2020-2021 avec le Ministère des Services aux Autochtones Canada
4. Infrastructures et services publics
 - 4.1 Programmes d'habitation
5. Levée de la réunion

1. **OUVERTURE DE LA RÉUNION**

En l'absence du chef Clifford Moar, le vice-chef M. Jonathan Germain assume la présidence de la réunion. Le quorum étant atteint, la réunion est officiellement ouverte.

RÉUNION SPÉCIALE DE KATAKUHIMATSHETA

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Jonathan Germain procède à la lecture de l'ordre du jour de la présente réunion, qui est adopté sans modification.

Proposé par M. Patrick Courtois
Appuyé de M. Charles-Édouard Verreault
Adopté à l'unanimité

3. DÉVELOPPEMENT DES RELATIONS HUMAINES ET ADMINISTRATION

3.1 AMENDEMENT N° 12 DE L'ENTENTE FINANCIÈRE 2020-2021 AVEC LE MINISTÈRE DES SERVICES AUX AUTOCHTONES CANADA

RÉSOLUTION N° 7770

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan est inscrit dans une démarche d'autodétermination et d'autonomie gouvernementale et entend assurer une saine gouvernance et une gestion efficace et transparente des affaires et des biens de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT que Katakuhimatsheta, dans le cadre de ses orientations et priorités, a identifié comme axes prioritaires la mise en œuvre d'encadrements et de mécanismes de gouvernance fondés sur l'efficacité, la transparence et l'intégrité afin d'assurer la saine gestion de nos ressources;

CONSIDÉRANT que ces programmes et services touchent principalement les domaines de l'éducation, de la santé et du mieux-être collectif, du développement social, des infrastructures communautaires, de la gouvernance, du développement économique, ainsi que des services d'aide à l'enfance et à la famille;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan est signataire d'une entente de financement avec le ministère des Services aux Autochtones Canada (MSAC);

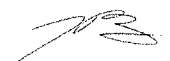


RÉUNION SPÉCIALE DE KATAKUHIMATSHETA

CONSIDÉRANT que cette entente de financement est en vigueur depuis le 1^{er} avril 2019, et ce, jusqu'au 31 mars 2029;

CONSIDÉRANT que le MSAC désire amender cette entente afin d'ajouter un montant de 2 606 845 \$ pour l'année financière 2020-2021, qui se compose comme suit :

- Un financement fixe de 795 647 \$ pour le soutien global des étudiants postsecondaire;
- Un financement fixe de 47 294 \$ pour un financement spécial afin de couvrir les frais liés à la prestation de services en Aide au revenu pendant la pandémie de la COVID-19;
- Un financement fixe de 704 830 \$ pour le projet d'immobilisation – Réfection de la rue Mahikan;
- Un financement fixe de 352 289 \$ afin de répondre aux besoins économiques généraux liés à la pandémie et supporter les micro-entreprises avec un minimum d'employés;
- Un financement souple de 106 475 \$ pour le remboursement de la prestation spéciale versée aux clients bénéficiaires de l'Aide au revenu du 1^{er} avril au 30 juin 2020 en lien avec la pandémie de la COVID-19;
- Un financement souple de 60 027 \$ pour le fonds spécial afin de soutenir, en cas de besoin, les clients bénéficiaires de l'Aide au revenu dans les communautés;
- Un financement global de 32 821 \$ pour la Stratégie fédérale de lutte contre le tabagisme;
- Un financement global de 18 880 \$ dans le cadre de l'Initiative sur les ressources humaines en santé autochtone (IRHSA);
- Un financement global de 40 944 \$ pour les technologies émergentes;
- Un financement global de 26 861 \$ pour le financement relié à la COVID-19 concernant les pratiques cliniques et soins aux clients (PCSC);
- Un financement souple de 24 614 \$ pour les services de santé non assurés – Counseling, guérison en santé mentale – Guérisseur traditionnel;
- Une subvention de 69 542 \$ pour le programme « Contrôle et gestion des maladies transmissibles »;
- Une subvention de 90 994 \$ pour le programme « Bien-être mental »;



RÉUNION SPÉCIALE DE KATAKUHIMATSHETA

- Une subvention de 45 624 \$ pour le programme « Vie saine »;
- Une subvention de 18 958 \$ pour le développement des enfants en santé;
- Une subvention de 171 045 \$ pour le programme « Soins à domicile et en milieu communautaire ».

IL EST RÉSOLU d'approuver l'amendement n° 0012 et de signer l'entente de financement avec le ministère des Services aux Autochtones Canada (MSAC) pour un montant total de 2 606 845 \$ pour l'année financière 2020-2021, faisant passer le total de l'entente 2020-2021 à 38 003 947 \$ et l'entente 2019-2029 à 265 519 154 \$;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de désigner le chef et les conseillers à signer cet amendement.

Proposée par M. Patrick Courtois
Appuyée de M^{me} Élisabeth Launière
Adoptée à l'unanimité

4. INFRASTRUCTURES ET SERVICES PUBLICS

4.1 PROGRAMMES D'HABITATION

RÉSOLUTION N° 7771

Garantie ministérielle
Programme de garantie de prêt
La totalité du lot 16-A-46 du rang « A », dans la réserve indienne de Mashteuiatsh no 5, dans la province de Québec.

Note : Le nom et le numéro de bande sont inscrits en affaires confidentielles. Une copie du texte de la résolution est disponible sur demande.

Proposée par M. Charles-Édouard Verreault
Appuyée de M. Patrick Courtois
Adoptée à l'unanimité

RÉUNION SPÉCIALE DE KATAKUHIMATSHETA

RÉSOLUTION N° 7772

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan est inscrit dans une démarche d'autodétermination et d'autonomie gouvernementale et entend assurer une saine gouvernance et une gestion efficace et transparente des affaires et des biens de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT que Katakuhimatsheta (Conseil des élus), dans le cadre de ses orientations et priorités, a identifié comme axe prioritaire, de déployer des stratégies et bonifier des programmes afin que les Pekuakamiulnuatsh s'approprient leur culture, leur histoire et le nehlueun pour qu'ils en soient de fiers ambassadeurs;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a autorisé une garantie ministérielle en faveur de XXXX membre no XXXX et XXXX membre no XXXX, lors de sa réunion régulière du 16 août 2018, (résolution no7154);

CONSIDÉRANT qu'aux fins de l'acceptation de la susdite demande de garantie ministérielle par le ministère Services aux Autochtones Canada, Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a obtenu le transfert de terre, en sa faveur, du certificat de possession détenu par XXXX et XXXX à l'égard de l'immeuble pour lequel un prêt a été demandé et ledit transfert de terre a été enregistré au Registre des terres indiennes du ministère Services aux Autochtones Canada sous le no6112305;

CONSIDÉRANT que le prêt mentionné au paragraphe précédent a été obtenu par l'Emprunteur auprès de la Caisse Desjardins du Pekuakami, et que ce prêt sera acquitté en totalité, une quittance et une mainlevée seront émises par la Caisse Desjardins du Pekuakami;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan doit consentir à un transfert de terre en faveur de XXXX et XXXX;

CONSIDÉRANT que l'immeuble concerné a été refinancé sur autorisation de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan et qu'il a accordé une nouvelle garantie ministérielle à XXXX et XXXX;



RÉUNION SPÉCIALE DE KATAKUHIMATSHETA

CONSIDÉRANT le refinancement, un nouveau transfert de terre en faveur de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh sera enregistré sur la totalité du lot 16-A-46, du Rang « A », dans la réserve indienne de Mashteuiatsh no5, province de Québec, tel que montré au plan C.L.S.R.101963;

IL EST RÉSOLU que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan rétrocède et transfère dans les meilleurs délais à XXXX membre no XXXX et XXXX membre no XXXX sans condition particulière ni contrepartie, tous les droits qu'il détient sur :

« La totalité du lot, 16-A-46 du Rang « A », dans la réserve indienne de Mashteuiatsh no5, province de Québec, tel qu'illustré sur le plan C.L.S.R.101963. »

AVEC LES BÂTISSSES dessus construites, circonstances et dépendances, incluant toutes les constructions, ouvrages, installations et équipements y érigés. »

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan alloue, selon l'article 20(1) de la Loi sur les Indiens à, XXXX membre no XXXX et XXXX membre no XXXX de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh, le terrain décrit ci-dessous :

« La totalité du lot 16-A-46, du Rang « A », dans la réserve indienne de Mashteuiatsh no5, province de Québec, tel qu'illustré sur le plan C.L.S.R.101963. »

Note : Le nom et le numéro de bande sont inscrits en affaires confidentielles.

Proposée par M. Charles-Édouard Verreault
Appuyée de M. Patrick Courtois
Adoptée à l'unanimité



RÉUNION SPÉCIALE DE KATAKUHIMATSHETA

5. LEVÉE DE LA RÉUNION

Levée de la réunion à 8 h 45, proposée par M. Charles-Édouard Verreault, appuyée de M. Patrick Courtois.

La greffière,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'JB', with a long horizontal stroke extending to the right.

Josée Buckell